

L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration : 103, rue Ste-Anne, Québec

VOLUME IX

QUÉBEC, DÉCEMBRE 1927

N° 4

1927

 ANNÉE 1927 tire à sa fin et nous invite à réfléchir sur ce qu'elle a été pour nous. A-t-elle été bonne, médiocre ou mauvaise ? Est-elle de celles que nous aimerons à nous rappeler avec plaisir ?

En général elle a certainement été bonne. La situation financière est meilleure qu'il y a douze mois, suffisamment améliorée pour qu'on nous laisse prévoir une nouvelle diminution de taxes. L'industrie et le commerce ont aussi fait des gains appréciables. D'une manière générale la récolte a été excellente.

A ce point de vue nous avons donc lieu de nous réjouir et d'espérer en de meilleurs jours encore.

L'année 1927 demeurera inscrite en lettres d'or dans l'histoire de notre pays, pour avoir été le théâtre de deux événements d'une grande importance : la célébration du soixantenaire de la Confédération canadienne et l'abolition du Règlement XVII, persécuteur du français en Ontario ; celui de deux autres événements considérables : la tenue d'une conférence inter-provinciale et l'admission de notre pays à titre de membre non permanent, au Conseil de la Société des Nations.

C'est plus qu'il n'en faut pour dire que l'année a été bien remplie.

*

* *

Les fêtes du soixantenaire de la Confédération nous ont donné une publicité considérable dans le monde entier ; elles ont fourni au peuple canadien l'occasion de réfléchir sur ce que sont

l'esprit et la lettre du pacte de 1867 ; provoqué un échange de vues propre à faire naître ou à fortifier l'esprit national ; aidé à l'acceptation chez la majorité d'un esprit de tolérance essentiel à la prospérité du pays.

Avons-nous besoin de rappeler que les Canadiens français n'ont pas manifesté, tout d'abord, un enthousiasme bien vibrant en face des fêtes qui se préparaient. Cette discrétion n'a pas été sans porter des fruits qui se sont traduits en admissions précieuses. Devant ce froid, on a réfléchi et on a fait sa confession publique, nous demandant presque de pardonner les accrocs fait à la constitution, à notre détriment.

De cette réflexion est née une volonté plus ferme de nous rendre justice, volonté manifestée en maintes circonstances depuis.

*

* *

L'acte le plus considérable de réparation qui est venu après cette célébration d'anniversaire est bien l'abolition du Règlement XVII, en Ontario. Étant donné l'importance de la province sœur, l'influence que cette province a sur les autres de langue anglaise, certains ont dit, sans trop se tromper peut-être, qu'on venait de signer, en Ontario, un nouvel acte de Québec.

Cet acte de paix devra sûrement avoir d'excellents résultats et les Orangistes eux-mêmes en face de son importance, ont décidé de ne pas faire d'agitation pour en ruiner les fruits.

Désespérés, ils n'ont cru mieux faire que de pleurer sur les ruines d'un monument de persécution qui leur avait laissé espérer, un jour, être le signe de la mort de notre élément, en Ontario.